

FSE
Programme du Fonds Social Européen

Le programme FSE de l'Eurométropole pour la nouvelle programmation 2014-2020 se fonde sur le Programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion et se concentre sur cinq dispositifs.

DISPOSITIF

1

Développement de regroupements territoriaux entre partenaires locaux et en coordination avec les entreprises locales

• Objectifs

- ✓ Améliorer la satisfaction des demandeurs d'emploi et des employeurs à l'occasion de l'utilisation de l'ensemble des services d'aide au retour à l'emploi et au recrutement
- ✓ Capitaliser et diffuser des savoir-faire
- ✓ Démultiplier et renforcer les possibilités d'actions des structures liées à l'emploi

• Projets éligibles

- ✓ Développement, animation et coordination de structures de regroupement des acteurs territoriaux similaires ou ayant vocation à travailler en collaboration sur la thématique de l'activité et de l'emploi, mise en réseau
- ✓ Mutualisation des services





• Projets éligibles

- ✓ Mise en place d'outils matériels/immatériels, de recherche, de formation et de services d'information sur l'orientation dans des secteurs clés et/ou en mutation
- ✓ Mise en place de GPEC dans les secteurs clés et/ou en mutation : industrie, port, tourisme... à travers notamment :
 - la constitution d'un réseau d'entreprises,
 - la sensibilisation des entreprises à l'anticipation des mutations et à l'utilisation des outils de droit commun leur permettant de faire évoluer les compétences et les parcours,
 - l'identification des situations problématiques liées au départ des anciens, une meilleure information des demandeurs d'emploi et l'attraction de nouveaux profils, l'adaptation des salariés en poste, le déclenchement des mécanismes de recrutement innovant...

• Objectifs

- ✓ Relier la gestion de l'emploi, tant du point de vue de l'employé que de l'employeur, à des secteurs clés déterminés et/ou à des secteurs en mutation
- ✓ Accompagner la transition professionnelle



DISPOSITIF

3

Mise en place d'actions en faveur des publics très éloignés de l'emploi, y compris les jeunes, pour une meilleure insertion sociale et professionnelle

• Contexte

Certains publics, de par leur environnement social (localisation dans des quartiers prioritaires, appartenance à des communautés marginalisées, déscolarisation et rupture des liens familiaux...) se trouvent en difficulté d'insertion dans la société et par conséquent sont très éloignés de l'emploi.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, un chômage structurel massivement une forte précarité sociale: le taux de chômage des 15-64 ans dans les QPV est supérieur de 11,7 points au taux moyen de Strasbourg (28,9% contre 17,2% en 2011).

Par ailleurs, les 15-24 ans constituent la catégorie de population la plus touchée par le chômage (41,8% pour une moyenne sur Strasbourg de 29,1%).

Enfin, une forte proportion des Demandeurs d'Emploi de longue durée parmi les habitants des QPV sont inscrits à Pôle Emploi (Part des DE inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois: 46% pour les habitants des QPV contre 44% moyenne Bas Rhin).

• Aire géographique

✓ Eurométropole de Strasbourg

• Articulations entre fonds européens

✓ Le FEDER pourra intervenir en matière d'investissements.

• Objectifs

- ✓ Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi
- ✓ Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement
- ✓ Développer des vocations et des compétences
- ✓ Améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion



• Projets éligibles

✓ Actions préparatoires à l'insertion professionnelle : mission d'intérêt général dans des thématiques locales et des secteurs porteurs, mission d'information, formation professionnelle, formation linguistique, etc.

✓ Actions de mise en situation et d'immersion professionnelle : mise en emploi par le biais de clause sociale ou de suivi innovant, stage, visite d'entreprise... Sont exclues les actions d'accompagnement à l'insertion des clauses sociales (en amont des actions de mise en emploi) qui sont financées au titre du Dispositif 4.

✓ Actions d'égalité d'accès à la mobilité à visée professionnelle

✓ Animation et développement d'ateliers personnalisés ou collectifs de type cible orientation, de bilans, de tests d'évaluation, etc.

✓ Animation de suivi à la personne : aide à la préparation et à la recherche d'emploi (aide à la rédaction de CV, simulation d'entretien, rencontre avec des professionnels, visites d'entreprise...) etc.

✓ Animation et développement de séminaires, de forums, de rencontres, etc.

✓ Animation et ingénierie de mise en réseaux entre les différents publics liés à l'insertion et l'emploi

✓ Accompagnement matériel/immatériel à l'emploi

• Critères de sélection

Contribution aux objectifs du Programme Opérationnel National (PON) : Inscription du projet dans les objectifs spécifiques et Prise en compte des principes horizontaux assignés au FSE

Faisabilité de l'opération : Cohérence du calendrier et Adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats attendus

Capacité de l'opérateur : Capacité financière et Capacité de mise en œuvre des moyens nécessaires, humains et administratifs, pour assurer la bonne gestion de l'aide FSE, y compris celle de la publicité

• Bénéficiaires

✓ Bénéficiaires : collectivités locales, acteurs ou structures liées à l'emploi, la formation, l'insertion et au développement économique local (Eurométropole, Ville de Strasbourg, entreprises, associations...)

✓ Publics visés par l'opération : les personnes en situation ou menacées de pauvreté et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un accès ou d'un retour à l'emploi durable.

Les opérations de ce dispositif doivent concerner :

• soit au moins 50% des personnes issues des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,

• soit au moins 80% des personnes appartenant à une communauté marginalisée,

• soit au moins 80% des personnes de 14 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.



DISPOSITIF

4

Accompagnement des entreprises pour une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise dans son volet insertion professionnelle



• Projets éligibles

- ✓ Accompagnement à l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics et dans les achats privés
- ✓ Evaluation des expérimentations
- ✓ Actions d'insertion en cohérence avec l'économie circulaire
- ✓ Ingénierie de formation ou toute autre démarche comprenant des actions de type « Charte de la diversité »
- ✓ Accompagnement plus particulier aux entreprises non-familiales à la RSE



• Objectifs

- ✓ Favoriser le soutien des employeurs à l'intégration des publics très éloignés de l'emploi
- ✓ Augmenter et renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement
- ✓ Développer une démarche de développement durable à travers des actions d'insertion professionnelle ou toute autre action se rattachant à une volonté de RSE

• Projets éligibles

- ✓ Préparation de l'animation des différents comités : préparation de l'ordre du jour, élaboration de documents de réflexion à diffuser au sein des comités (élaboration de diagnostics socio-professionnels du territoire, évaluation de la stratégie d'insertion professionnelle...), etc.
- ✓ Animation des différents comités (Comité d'orientation et de coordination, Equipe technique emploi,...)
- ✓ Articulation entre les différents comités
- ✓ Actions expérimentales sur initiative de ces comités, projets porteurs de réponses innovantes à des besoins émergents notamment en matière de renouvellement de l'offre d'insertion...



• Objectifs


- ✓ Créer les conditions d'une animation renouvelée de l'offre d'insertion
- ✓ Augmenter le nombre d'accords territoriaux de coordination de l'offre d'insertion et l'évaluation de la politique menée
- ✓ Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion

Vous pensez que votre projet est éligible ?

Contactez la cellule FSE !

Eurométropole de Strasbourg
Cellule FSE
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex
Tél : 03.68.98.65.94

www.eurooptimist.eu/fonds-europeens

- 
- Prendre contact avec la Cellule dès les premières étapes du projet.
 - Remplir le dossier de demande en ligne sur Ma Démarche FSE (<https://ma-demarche-fse.fr>).
 - Après instruction et passage en Comités, un courrier de notification et une convention vous seront transmis.